

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le mardi neuf mars deux mille vingt et un s'est tenue à la salle Georges Pompidou à Marines 95640, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Christelle GEORGE (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALLON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles-en-Vexin) – Mme Fanny OUIIN (Courcelles-sur-Viosne) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Philippe YVELIN (Le Heulme) – M. Benoît STEIN (Le Perchay) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Jean LORINE (Marines) – Mme Séverine PICARD (Moussy) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Ludovic BANASZKIEWICZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – M. Laurent SARGERET (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Eric d'ORNANO (Arronville) - Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – M. Jean-Pierre PARE (Bray-et-Lu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – Mme Martine JOLIVET (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉ REPRÉSENTÉ :

M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) pouvoir à M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin)
M. Eric HOECKMAN (Omerville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSES :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – Mme Dominique COURTI



Introduction - Contexte légal

Objectifs du DOB :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière.

Dispositions légales :

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (*Article L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1 et L. 5211-36 et L. 5622-3 du CGCT*).

Dans le cas où la collectivité ne présente pas de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. (*CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port-la-Nouvelle*).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. (*TA Versailles 28/12/1993, Commune de Fontenay le Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ Commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolve ; TA Paris 04/07/1997, M. Kaltenbach ; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac*).

Délai :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu 2 mois maximum avant l'examen du budget par l'Assemblée délibérante.

Le budget primitif est voté lors d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget. (*TA Versailles – 16 mars 2001 – M. Lafond c/ Commune de Lisses*).

Rapport et compte-rendu :

Le DOB est consigné dans un compte-rendu de séance (*TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ Commune de Bédarieux*).

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Publicité:

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication...) : *Décret n°2016-841 du 24/06/2016*.

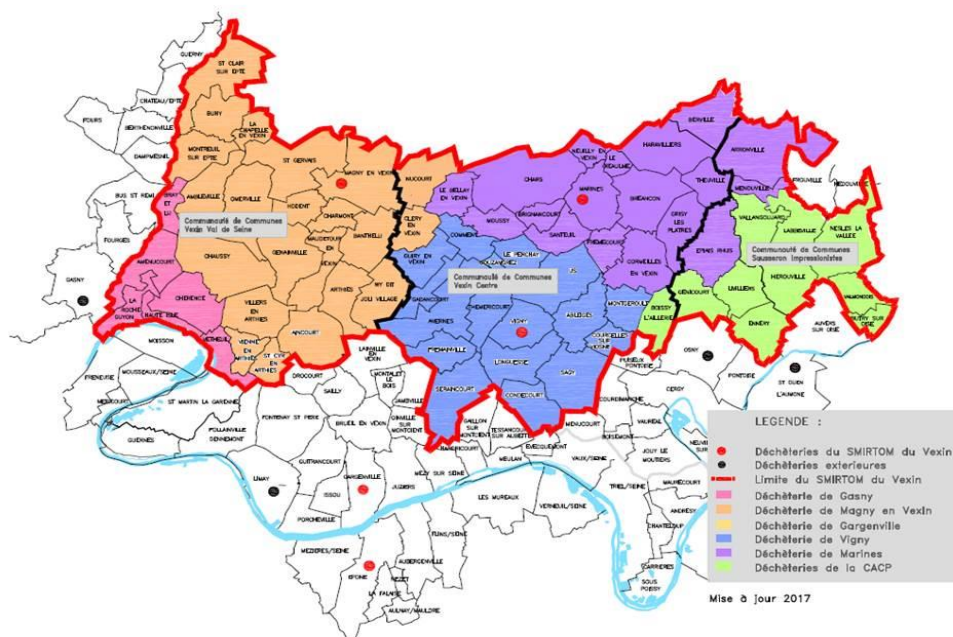
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption. (*Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières*).

Territoire du SMIRTOM du Vexin

Pour rappel, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers assimilés aux Communautés de Communes.

Le périmètre du SMIRTOM du Vexin est composé, depuis le remaniement de 2017, de 72 communes réparties en 3 Communautés de Communes :

- CC Vexin Centre : 34 communes pour 25 199 habitants
- CC Vexin Val de Seine : 26 communes pour 16 984 habitants
- CC Sausseron Impressionnistes : 12 communes pour 11 963 habitants



La population se maintient avec 54 287 habitants en 2019, 54 265 en 2020 et désormais 54 146 habitants en 2021.

Actualités financières mondiales

En raison de la crise sanitaire du SARS-CoV-2, la situation mondiale s'est effondrée. Selon les premières prévisions de la Banque Mondiale, **le PIB mondial a diminué d'environ 4,5% en 2020**. Il s'agit de la **plus forte récession depuis la 2nde Guerre Mondiale**. Le rebond devrait être de +4% en 2021 et +3,8% pour

2022. Mais ces chiffres optimistes sont revus à la baisse pour les pays les plus développés qui sont le plus impactés par la crise économique.

Du point de vue des économistes, la situation est d'autant plus préoccupante qu'il s'agit d'une **crise sur le long terme** et même si la pandémie devait s'arrêter en 2021, il faudrait au moins une décennie avant de retrouver une économie mondiale stable.

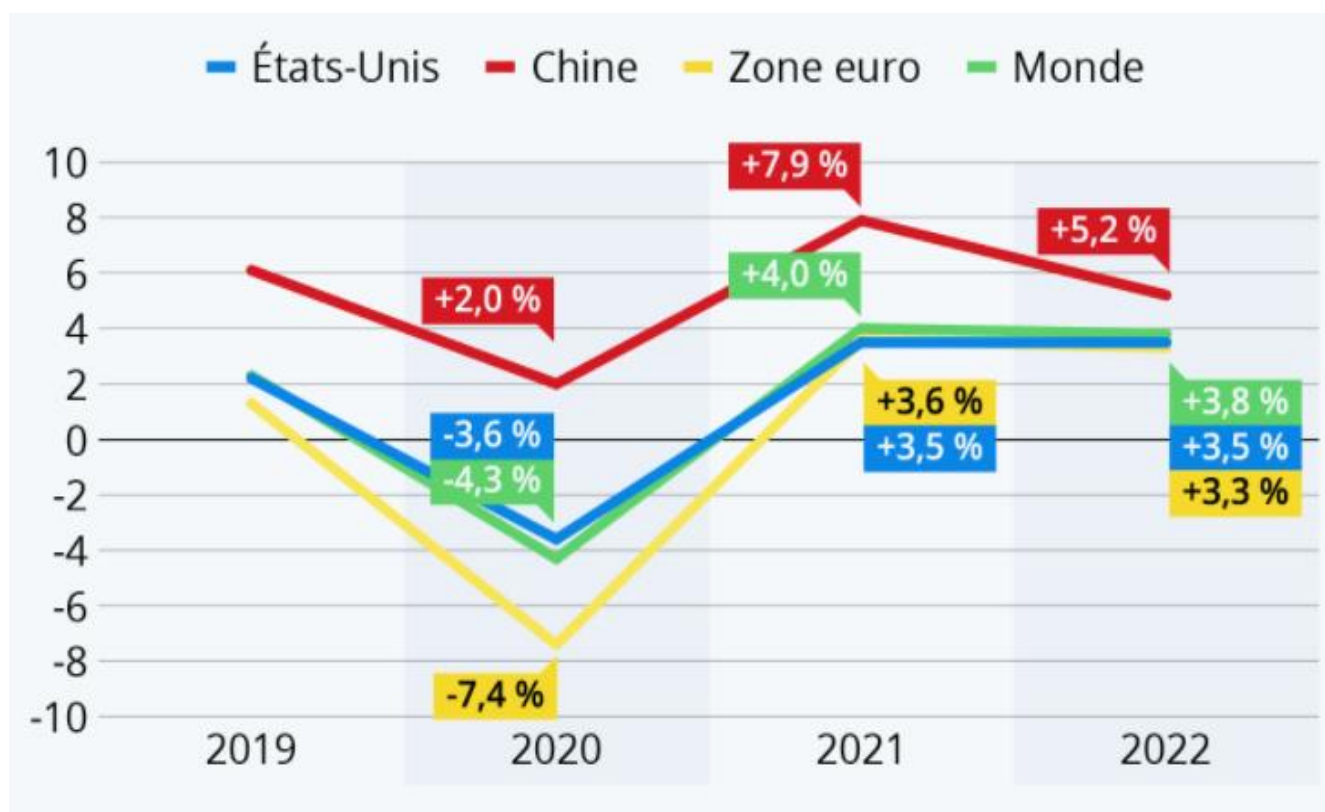
Cependant, le Fond Monétaire International a dévoilé le mardi 26 janvier des prévisions économiques mondiales globalement plus optimistes pour 2021 à la faveur de la campagne de vaccination contre le Covid-19. Le **PIB mondial devrait rebondir de 5,5 %**, soit une hausse de 0,3 point comparé aux estimations d'octobre.

Ce rebond est à nuancer sur la zone Euro où la situation est encore trop fluctuante. Le Royaume-Uni subit le plus gros impact avec son Variant Anglais. Sa prévision de croissance est davantage revue à la baisse d'autant que le pays a déjà été financièrement impacté par le Brexit. Ces incertitudes n'aident pas à la stabilisation macroéconomique européenne.

La Chine : le pays accélère au maximum sa reprise en exportant énormément sur le marché mondial englué dans la crise sanitaire. Néanmoins selon le FMI : « *La croissance est toujours déséquilibrée, car la reprise s'est appuyée lourdement sur le soutien public, pendant que la consommation privée ralentie* ». Leur hausse importante du PIB demeure la plus faible du régime communiste depuis 1976.

Les Etats-Unis : La situation a été très instable en 2020. En cause : les élections présidentielles houleuses et la hausse conséquente du chômage. Les mesures de confinement très dures sur certains états ont provoqué l'arrêt complet de certains secteurs (hôtellerie, restauration, tourisme...). Contrairement à la France qui a instauré le chômage partiel, un nombre impressionnant de licenciements a eu lieu dans les grandes entreprises.

Prévision de l'évolution annuelle du PIB réel par pays/région



Mise à jour : janvier 2021

Source : Banque Mondiale

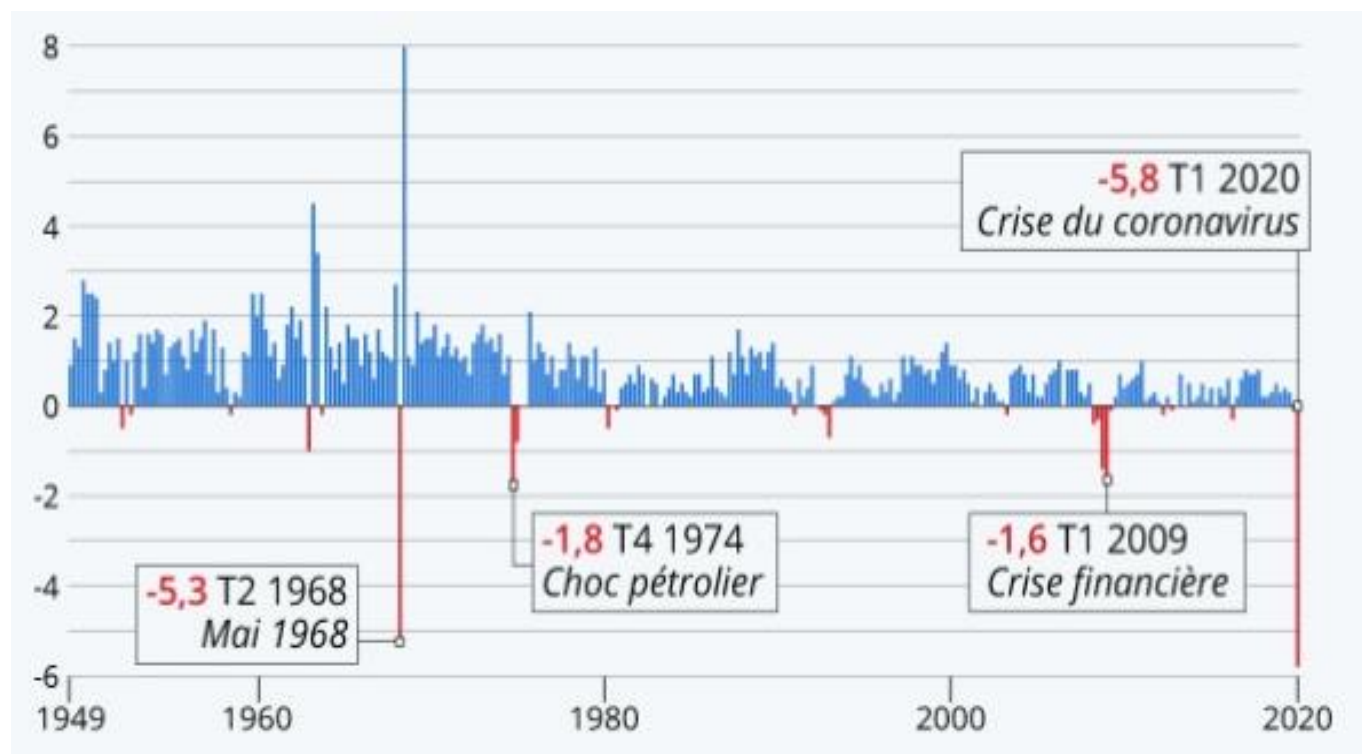
À l'exception de la Chine dont le rebond est plus rapide, les perspectives des autres grands pays émergents demeurent dégradées.

Actualités financières françaises

La France est entrée en récession dès le début 2020, en raison de l'arrêt d'une grande partie de l'économie sur l'ensemble du pays.

Au 1^{er} trimestre, l'Insee réalise une estimation de la chute du PIB de près de 6% (qui sera confirmée sur le reste de l'année). Il s'agit de la pire performance trimestrielle enregistrée depuis la fin de la 2nde Guerre Mondiale.

En mai 68, avec la grève générale qui avait paralysé le pays, la chute du PIB avait été aussi drastique mais cette performance négative avait été compensée par un rebond du PIB de +8%, dès le trimestre suivant.



Mise à jour : mai 2020

Source : Insee

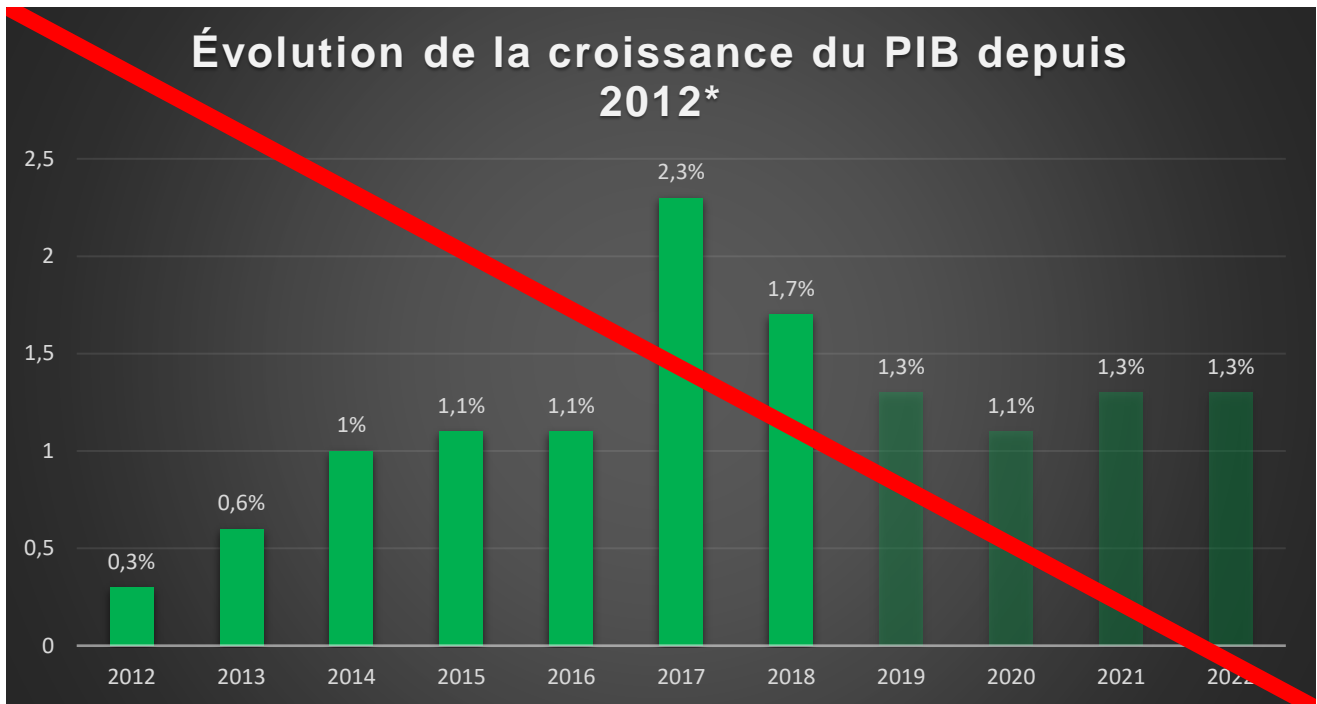
Actualités financières françaises : PIB

Le graphique prévisionnel de l'évolution de la croissance du PIB a été mis à mal par la crise sanitaire du COVID-19.

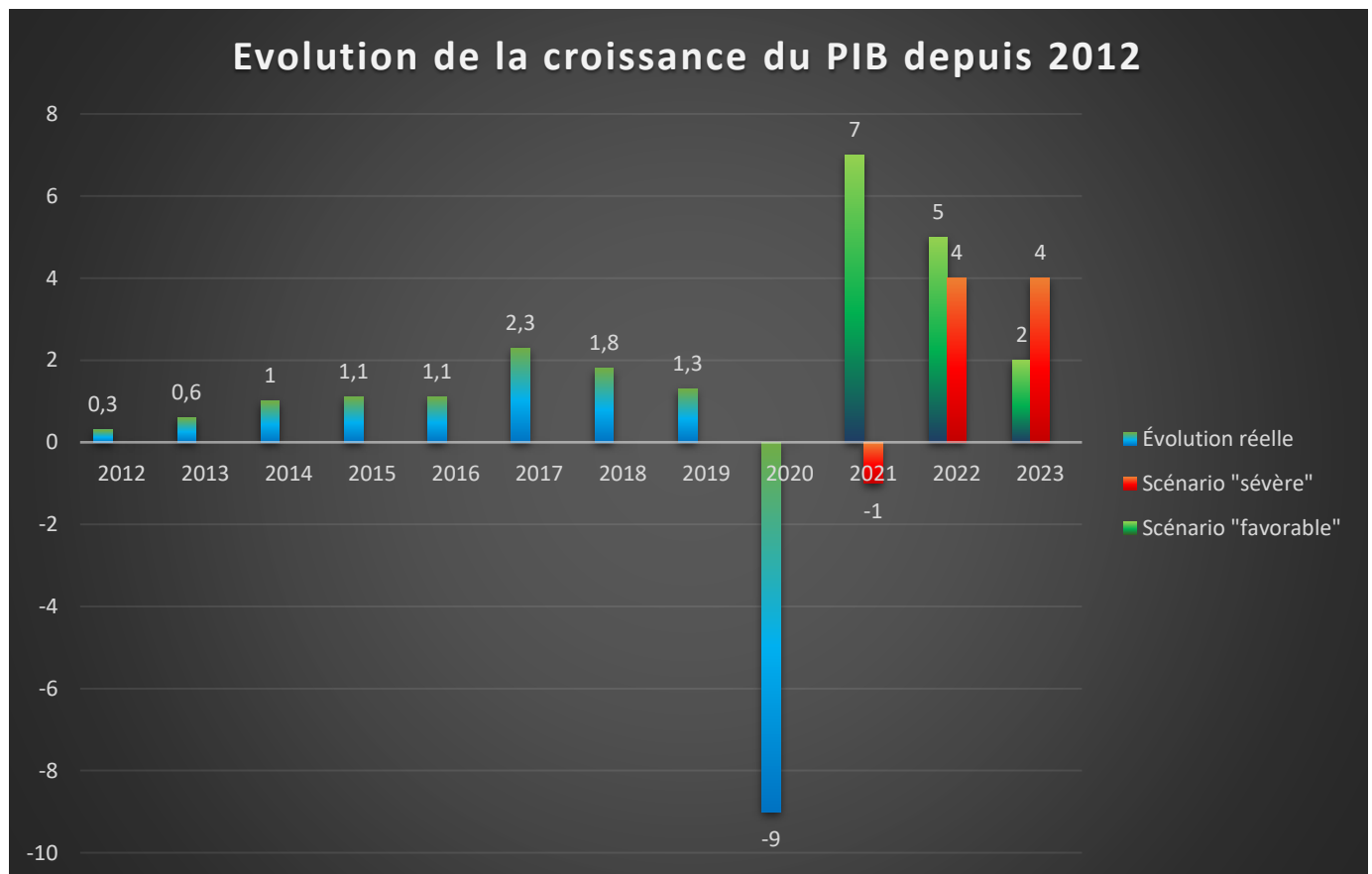
Les perspectives prévues pour les années 2020 à 2022 ne correspondent plus au schéma économique mondial.

Une nouvelle perspective commence à émerger pour les futures années mais fortement impactée par la crise sanitaire et surtout par l'absence d'une date déterminée pour la résolution de cette crise.

C'est pourquoi, ce graphique d'évolution de la croissance du PIB, tel que présenté lors des DOB des précédentes années, a été complètement revu pour l'année 2021 et les suivantes.



Le nouveau graphique ci-dessous amène l'évolution du PIB prévue par la Banque de France selon un scénario « sévère » ou un scénario « favorable » en fonction de la situation sanitaire liée au SARS-CoV-2 en France et dans la zone EURO.



Ce graphique sera amené à évoluer en fonction du basculement vers l'un des deux scénarios ou comme il se profile, vers un troisième scénario, fluctuant entre le « sévère » et le « favorable ». La situation dépendra de la campagne de vaccination et de l'émergence des variants du COVID-19.

Le rebond de l'économie observé à l'été et au début de l'automne 2020 a été très net mais il est temporairement interrompu par la reprise de l'épidémie et les nouvelles mesures de restriction sanitaires mises en place depuis octobre.

Selon la **Banque de France**, l'inflation devrait rester modérée en 2021 malgré la reprise économique.

L'inflation totale s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement (0,8 % en 2022) pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023.

La **Banque Centrale Européenne** prévoit 1,4 % en 2023 pour l'ensemble de la zone Euro.

- Les deux Banques s'accordent à dire que dans leurs projections les plus défavorables (poursuite de la pandémie, inefficacité du vaccin, multiplication de variants résistants...), l'inflation pourrait être négative sur 2021 voire 2022.

L'inflation érode le pouvoir d'achat mais allège les dettes.

- **Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2021:**

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

(Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé)

Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2020 sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

⇒ **Coefficient de revalorisation forfaitaire 2021 des valeurs locatives : 1,002 soit +0,2%.**

Mondialement, l'impact du COVID se fait ressentir dans tous les domaines : diminution du prix des reprises, chute des cours du plastique. La principale cause est liée à la baisse de demande des véhicules neufs et l'arrêt des secteurs du bâtiment, les deux plus gros consommateurs de plastiques recyclés.

- **Concernant la filière papier / carton :**

Les papetiers Russes et Canadiens sont à la recherche de débouchés. Très riches en forêts, ils inondent l'Europe de leur papier vierge et sont même accusés de dumping face au papier recyclé européen. (Pour mémoire, le dumping consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux du marché national, ou même inférieurs au prix de revient).

La Chine a fermé ses frontières aux déchets de carton surtout européens. Donc les stocks débordent de plus en plus.

Pour la France, la situation est tendue suite à la fermeture de la Chapelle-Darblay en octobre 2020. La France va de plus en plus dépendre pour son recyclage des pays voisins qui eux consomment forcément en priorité leur propre matière recyclée.

Le site de la Chapelle-Darblay, propriété du papetier finlandais UPM, était le seul en France capable de fabriquer du papier journal 100 % recyclé.

- **Concernant la filière plastique :**

Avec la crise sanitaire et donc la chute de la production mondiale, les cours du pétrole se sont effondrés et dans leurs sillages, le prix des matières plastiques vierges s'est écroulé. En quelques semaines, le marché des produits plastiques recyclés s'est ainsi retrouvé dans une situation très précaire. Moins de demande, et la faible reprise ne s'axe que sur des matières plastiques vierges (surabondance du marché donc les prix sont attractifs).

Même si la France souhaite maintenir l'usage des matériaux recyclés notamment dans la construction, les entreprises qui souffrent aussi de la crise se tournent vers des produits vierges moins chers. La baisse des prix de reprise des plastiques recyclés ne semble pas prête de s'arrêter.

Le plus gros impact de cette filière se ressent en France principalement sur le PET coloré et le PEHD.

Concernant l'acier et l'aluminium :

Leur demande a considérablement baissé notamment pendant le premier semestre 2020. Mais la situation qui s'est stabilisée sur la fin 2020 semble repartir plus à la hausse en 2021, surtout avec l'économie chinoise. L'aluminium reste grandement lié à l'industrie automobile.

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Collecte
--

Pour rappel, la collecte est divisée en deux budgets séparés : la collecte des Ordures Ménagères est inscrite au budget principal et la Collecte du Tri est inscrit sur un budget Annexe. La séparation de ces collectes est liée à la revente des matières du tri sélectif. Il a permis la création d'un budget assujéti à TVA.

Actuellement la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fait par la société SEPUR qui a remporté le marché (démarrage au 31 décembre 2018).

Ce marché imposait de répondre à la réglementation notamment la R437. Cette recommandation émise par la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) impose notamment de ne plus effectuer de marche arrière et de supprimer les collectes bilatérales.

Le SMIRTOM du Vexin a donc décidé de mettre en place des pré-collectes là où les camions de 26 tonnes ne pouvaient intervenir.

Au 1^{er} janvier 2019, le coût de la pré-collecte était de plus de 660 000 € HT. Au 1^{er} janvier 2020, le coût de la pré-collecte a déjà été divisé par deux soit environ 300 000€ HT en base annuelle.

Cependant, l'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire ce qui a retardé les élections municipales et intercommunales. Cela a provoqué une période de « stagnation » dans la résolution de ces points noirs, beaucoup d'élus ne voulant pas prendre de décision avant les élections. L'année 2021, même si la situation sanitaire ne s'améliore pas, devrait quand même permettre de poursuivre les efforts entrepris pour réduire ces coûts.

Pour mémoire, la mise en place avec ce marché de la collecte en double poste (matin et après-midi) a été instaurée pour diminuer le coût de la prestation.

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Pré-collecte
--

Le tableau ci-dessous présent l'évolution du coût de la pré-collecte en valeur annuelle (HT) :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Total en valeur annuelle	Coût par habitant
Réel 2019	662 800,32	414 727,92	364 720,40	363 783,44	451 508,02	8,21
Prévisions 2020	298 500,00	298 500,00	282 000,00	282 000,00	290 250,00	5,28
Réel 2020	300 314,20	298 152,00	307 016,88	307 528,00	303 252,77	5,51
Prévisions 2021	292 151,60	277 544,02	249 789,60	224 810,64	261 073,97	4,75
Prévisions 2022	189 000,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00	3,44

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Bacs

Comme pour la collecte, la recommandation R437 de la CNAMTS a impulsé certains changements. Cette recommandation prévoit la **conteneurisation** de tous les déchets collectés. Cette conteneurisation permet en effet de limiter les troubles musculosquelettiques et de simplifier la manutention chez les ripeurs.

Après une distribution houleuse sur 2018 avec la société Plastic Omnium Division Environnement (devenue SULO France), le SMIRTOM du Vexin a dû relancer une nouvelle procédure mi-2019.

La société qui assure actuellement la distribution des bacs est CITEC/ ESE France. Comme présenté l'année dernière, les premières dotations ont privilégié les nouveaux habitants (sans bac) ainsi que ceux qui avaient déposé réclamation auprès du SMIRTOM du Vexin, afin de remplacer un bac cassé et/ou d'une taille inadaptée.

L'ensemble de la population du territoire a reçu un courrier proposant le réajustement des bacs (si nécessaire), un complément de dotation ou un remplacement en cas de casse, vol...

À ce jour, presque tout le territoire est doté de bacs conformes au cahier des charges. Les habitants ont donc des bacs estampillés SMIRTOM du Vexin (de la marque Plastic Omnium ou ESE).

Il est prévu une campagne de communication pour qu'au **1^{er} juillet 2021**, les autres contenants non conformes, les sacs posés ou le vrac ne soient plus collectés.

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Centre de tri

Depuis le 1^{er} avril 2017, l'ensemble des collectes sélectives (emballages, papiers et verre) sont traitées sur le centre de tri de St Ouen l'Aumône. Cet équipement appartient à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et sa gestion a été confiée à CGECP-Véolia par Délégation de Service Public (DSP).

Fin novembre 2019, le SMIRTOM du Vexin a lancé un appel d'offre compte tenu de la fin du marché.

En raison de la fin de la DSP concernant le Centre de tri de Saint Ouen l'Aumône, le SMIRTOM du Vexin a préféré ne lancer un marché que pour une durée de 1 an. A juste titre, car seul celui de la CACP a candidaté.

Alors que dans les précédents marchés, le SMIRTOM du Vexin avait opté pour un calcul des coûts à la tonne sortante, désormais la **facturation se fait à la tonne entrante**, comme pour tous les autres syndicats (il permet la prise en compte des refus de tri dans le tonnage global).

Normalement, le SMIRTOM du Vexin aurait du passer un nouvel appel d'offre en 2020. Néanmoins en raison de la crise sanitaire, la Délégation de Service Public de CGECP-Veolia a été **prolongée d'un an**. Par conséquent, le Syndicat s'est trouvé dans l'obligation de faire de même.

Actuellement, les conditions du marché (tonne entrante v. tonne sortante) et l'augmentation de la quantité de produits collectés en tri sélectifs ont induit un surcoût de 1,25 €/habitant.

En raison de la crise actuelle, il convient de prévoir un surcoût de 2,5€/habitant pour le prochain appel d'offre qui devra être effectif pour la fin de l'année 2021.

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Déchèteries

Au 1^{er} janvier 2021, le SMIRTOM du Vexin gère toujours 3 déchèteries implantées dans le Val d'Oise :

- Magny-en-Vexin
- Marines
- Vigny

En raison du confinement de mars/avril 2020, puis du report des élections municipales et communautaires, le SMIRTOM du Vexin n'a pu légitimement lancer un appel d'offre pour la gestion des déchèteries. Le marché était supposé se terminer au 31 décembre 2020. Il a donc été décidé de procéder, comme prévu dans le CCAP, de reconduire ce marché par accord tacite pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2021).

Actuellement, la Société SEPUR assure toujours la gestion du haut de quai (personnel) ainsi que le bas de quai (l'enlèvement et la rotation des bennes). Les exutoires demeurent également inchangés :

- Déchets verts et Bois : Sarl Dupille
- Ferrailles : GDE
- Gravats et Encombrants : REP-CGECP
- Déchets spéciaux (dangereux) : SARP-Industries

Ce fonctionnement donne la main au SMIRTOM sur le contrôle des flux (contrôle de la revente des matières, optimisation des dépenses). Le gain est d'environ 1 euro par habitant.

De plus, ce système a permis la création d'un budget annexe assujetti à TVA.

Pour le prochain marché qui sera passé en 2021, il est déjà envisagé de lancer un appel d'offre courant avril pour connaître les futurs exutoires puis un deuxième appel d'offre en septembre pour la gestion des déchèteries afin d'avoir un coût d'enlèvement des bennes au plus proche du réel (kilométrage).

Il convient également de prendre en compte la nouvelle déchèterie de Vigny qui sera opérationnelle pour 2022 et ne fonctionnera pas comme Magny en Vexin et Marines (déchèterie à plat avec présence de compacteurs et d'un chargeur).

L'activité du SMIRTOM du Vexin : Travaux

Travaux de la déchèterie de Vigny :

En raison de la crise sanitaire, les travaux de la future déchèterie de Vigny ont pris du retard. Néanmoins, ces travaux ont débuté en janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de 9 mois. Le projet prévoit de restructurer l'ancien centre de tri en une nouvelle déchèterie à plat et de transformer les bureaux

actuels afin d'optimiser l'espace et de créer une salle de réunion susceptible d'accueillir l'ensemble des délégués.

Répartition des coûts

Financement	Distinguo	Montants HT	Observations
Subvention régionale	Déchèterie	300 000,00 €	Obligation de prendre des stagiaires
	Recyclerie	200 000,00 €	Non demandée
Emprunt		750 000,00 €	Caisse d'Épargne - reçu le 10/2019 - 20 ans - taux fixe 0,93%
Fonds propres		700 000,00 €	Budget annexe déchèterie
Montant initial du Marché		1 950 000,00 €	
Montant du Marché sans recyclerie		1 750 000,00 €	

Le remboursement de cet emprunt amène une augmentation d'environ 0,85 euro par habitant.

Repartitions des travaux par lots et par entreprises retenues :

N° de lots	Lots	Entreprises retenues
Lot 1	VRD	Viabilité TPE + DTP2I
Lot 2	Démolition / Curage / Gros-Œuvre / Maçonnerie / Carrelage / Faïence murale	Leconte Ennery
Lot 3	Ravalement	HP Peinture
Lot 4	Étanchéité toit plat / Bardage / Couverture / Zinguerie / Charpente métallique / Menuiseries extérieures / Métallerie / Portes sectionnelles	Floux
Lot 5	Plâtrerie / Isolation / Plafonds suspendus / Menuiseries intérieures / Agencement	DAIX
Lot 6	Enduit / Peinture	HP Peinture
Lot 7	Électricité Courant Fort / Courant Faible	A2CS
Lot 8	Plomberie VMC	AMS
Lot 9	Équipements techniques déchèteries	Gillard

Coût total du marché initial :

1 988 757,13 € HT

Après « suppression » de la recyclerie :

1 719 134,07 € HT

Répartition

Rez-de-chaussée + locaux sociaux	387 m ²
1er étage	251 m ²
TOTAL	638 m²

Soit un **TOTAL** au m² de : **1 021,11 €**

Emprunt

Pour mener à bien les travaux de transformation du Centre de Tri de Vigny en déchèterie et pour l'aménagement des bureaux du SMIRTOM du Vexin, il a été voté un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France (délibération 26/19 du 27 Juin 2019) :

Montant :	750 000 €
Durée totale :	20 ans
Taux fixe :	0.93 %
Total intérêts :	72 780.08 €
Amortissement du capital :	Progressif (échéances constantes)
Périodicité :	Trimestrielle
Base de calcul :	30/360 jours
Frais de dossier :	750 €

Le SMIRTOM du Vexin a reçu l'intégralité des fonds le 16 Octobre 2019.

⇒ **À ce jour, il s'agit de l'unique emprunt contracté par le Syndicat.**

Évolution fiscale : TGAP

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants. Cela concerne principalement les déchets, les émissions polluantes, les huiles et préparations lubrifiantes, etc.

Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

Dans la loi de finances pour 2019, parue le 30 décembre 2018 au Journal officiel, figurent les modifications des taux de la TGAP applicables aux déchets, pour le stockage (mise en décharge/enfouissement) et l'incinération dans l'article 24.

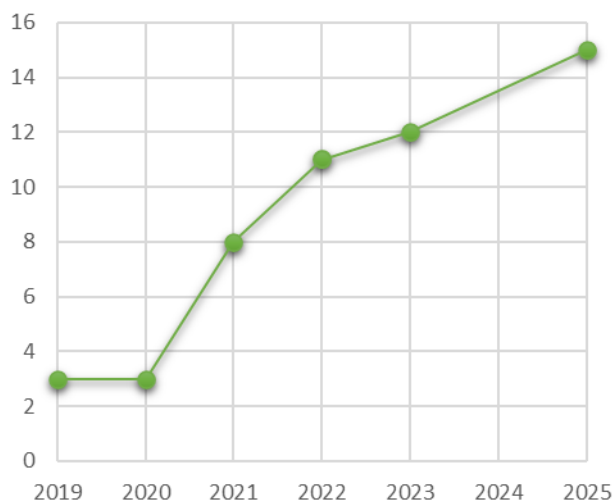
En moyenne, on s'aperçoit d'un quasi doublement de la taxe pour les installations de stockage et d'incinération les plus courantes en 2021.

En 5 ans, la TGAP pour l'incinération va être multipliée par 5. Pour l'enfouissement, elle est multipliée par 3,5.

Le but de la TGAP est de changer structurellement les pratiques et les comportements : éviter le gaspillage, améliorer et augmenter le tri sélectif etc. Le gouvernement veut que l'ensemble des objectifs de la loi de transition énergétique majoritairement fixés en 2022 et 2025 soient respectés.

C'est pourquoi au 1^{er} janvier 2021, le gouvernement met en place des mesures d'accompagnement : baisse de la TVA sur les opérations de collecte séparée, de tri et de valorisation matière des déchets, création prochaine de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (déchets d'équipements sportifs, jouets, articles de bricolage...), etc.

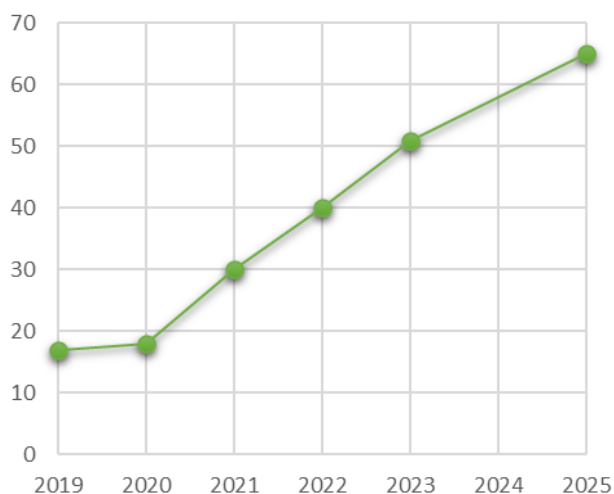
Incinération



Évolution de la TGAP de 2019 à 2025 concernant l'incinération.

- **Passage de 3 € la tonne en 2019 à 15 € la tonne en 2025**

Enfouissement



Évolution de la TGAP de 2019 à 2025 concernant l'enfouissement.

- **Passage de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025**

À l'heure actuelle, la mise en décharge et l'incinération coûtent moins cher que le recyclage et la prévention des déchets. La TGAP constitue l'outil fondamental pour inverser cet état de fait.

La hausse de la TGAP sur les usines d'incinération, y compris celles pratiquant la valorisation énergétique, est essentielle pour éviter un simple transfert de la décharge vers l'incinération, et assurer une certaine équité entre territoires ruraux et urbains.

L'impact sur le SMIRTOM du Vexin est important. Le tableau ci-dessous montre l'accroissement spectaculaire des taxes pour le Syndicat.

Année	Flux	€ / T	Tonnage	Coût	Coût total	Diff avec 2019	Suppl par habitant
2019							
	Incinération	3	13 224	39 672			
	Enfouissement	17	3773	64 141	103 813		
2020							
	Incinération	3	13 224	39 672			
	Enfouissement	18	3773	67 914	107 586	3 773	0,07
2021							
	Incinération	8	13 224	105 792			
	Enfouissement	30	3773	113 190	218 982	115 169	2,09
2022							
	Incinération	11	13 224	145 464			
	Enfouissement	40	3773	150 920	296 384	192 571	3,5
2023							
	Incinération	12	13 224	158 688			
	Enfouissement	51	3773	192 423	351 111	247 298	4,5
2025							
	Incinération	15	13 224	198 360			
	Enfouissement	65	3773	245 245	443 605	339 792	6,2

Produit attendu par habitant : Évolution

	2019	2020	2021	2022	2023
Pré-collecte	8,21	-2,7	-3,46	-4,77	-4,77
Déchèterie Vigny - travaux		0,5	0,85	0,85	0,85
Centre de Tri		1,25	1,25	2,5	2,5
Augmentation TGAP		+0,07	+2,09	+3,5	+4,5
Reconstitution des réserves		1,21	0,33	0,00	0,08
Projets 2021-2022			0,82	0,55	
TOTAL		0,33	1,88	2,08	3,16
Proposition		0	2	2	3
Écart		0,33	-0,12	0,08	0,16
Produit attendu par habitant (€)	93	93	95	97	100
Pourcentage augmentation		0%	2,15%	2,11%	3,09%

Baisse prévisionnelle des coûts par habitant

	2021	2022	2023
Réduction OMR (Compostage : 20% baisse OMR)	60 T	480 T	480 T
	0,2	1,5	1,5
Baisse des refus de tri (actuellement 20%) Par rapport à 2021	2,5%	1,5%	1%
	52 T	31 T	20 T
	0,38	0,23	0,15
TOTAL	0,58	1,73	1,65

Point juridique

Lors du précédent marché de distribution de bacs, la société titulaire Plastic Omnium n'a pas assuré la prestation dans le respect du cahier des charges. Le SMIRTOM du Vexin a été contraint de procéder à la résiliation du marché.

- Le 18 Juillet 2019 : La société SULO France (qui a racheté Plastic Omnium) envoie une requête contre le SMIRTOM du Vexin pour le non-paiement des factures et la résiliation du marché
- Le 27 Septembre 2019 : Le SMIRTOM du Vexin, par l'intermédiaire de son avocat, dépose un mémoire en défense pour justifier la résiliation et prouver le non-respect des engagements du marché par la société PO.
- Le 19 Novembre 2019 : La société SULO France envoie une seconde requête contre le SMIRTOM du Vexin. Le fondement reste inchangé.
- Le 11 Décembre 2019 : La société SULO fait une demande de désistement auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise contre leur première requête.
- Le 12 Décembre 2019 : Le SMIRTOM du Vexin appuie ce désistement par un mémoire en défense.
- Le 31 Décembre 2019 : Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a donné acte du désistement d'instance et d'action de la société SULO France
- Le 1^{er} Juillet 2020 : Le SMIRTOM du Vexin produit un nouveau mémoire en défense.
- Le 21 Décembre 2020 : La société SULO France dépose sa 3^{ème} requête.
- Le 20 Janvier 2021 : Le SMIRTOM du Vexin dépose à son tour son mémoire en défense.

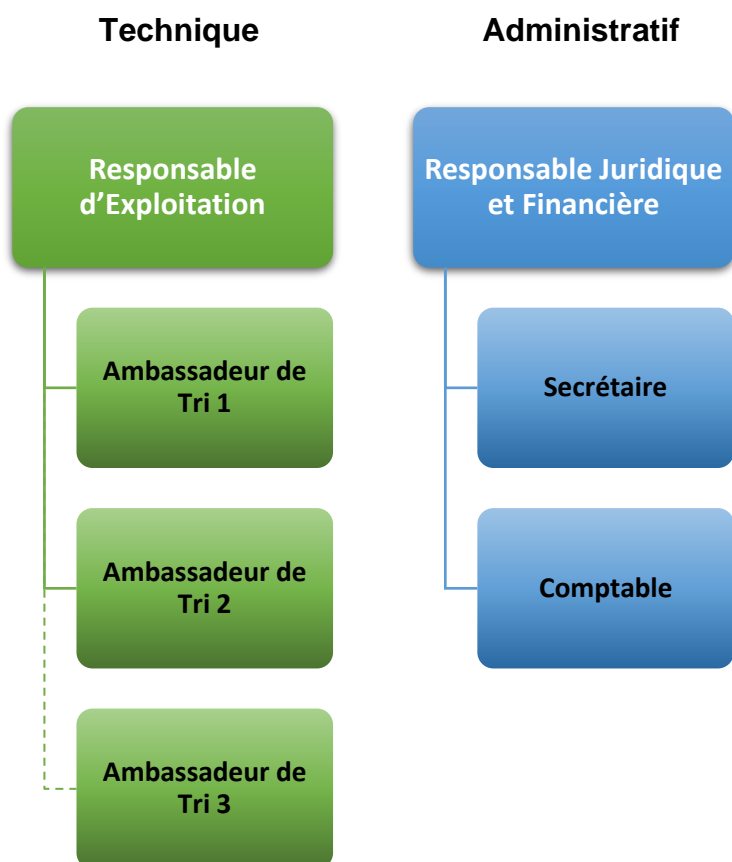
Effectif du Syndicat

Actuellement, les 5 agents travaillent à temps plein (à raison de 35h/semaine).

À cette équipe, s'ajoute un agent à temps partiel (20%) mis à disposition par la Commune de Vigny.

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Titre de poste	Postes ouverts au 01/01/2021	Effectifs au 01/01/2021
Administrative	A	Attachés territoriaux	Attaché	Responsable Juridique et Financière	1	1
	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Ambassadeur de tri	3	2
	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire	1	1
Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Responsable d'Exploitation	1	1
TOTAL					6	5

Effectif – hiérarchisation et prévisions



Chaque année, un ambassadeur de tri est embauché en ASA (Accroissement Saisonnier d'Activité) afin de compléter l'équipe pour la période des suivis de tournées et des animations scolaires.

En fonction de l'évolution sanitaire, il est prévu différentes options pour l'année 2021.

- Le recrutement d'un CDD en ASA
- Le recrutement de stagiaires (plusieurs demandes ont déjà été envoyées au SMIRTOM du Vexin).

De plus, conformément au dossier de subvention de la Région Ile de France pour la participation aux travaux de la déchèterie, le Syndicat doit recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période de 2 mois.

-

Cet effectif est susceptible d'évoluer dans les prochaines années en fonction de l'organisation et des choix qui pourront intervenir.

Statuts du Syndicat

En 2019, le DOB prévoyait que le SMIRTOM du Vexin serait amené à modifier ses statuts pour une mise en conformité avec la loi « NOTRe ».

Mais cette loi *in fine* ne vient pas impacter les syndicats mixtes fermés tels que le SMIRTOM du Vexin, la modification des statuts n'a pas eu lieu d'être.

➔ À ce jour, aucun texte ne prévoit de modifier les statuts de ces syndicats.

Pour mémoire, le SMIRTOM du Vexin est un **Syndicat mixte fermé sans fiscalité propre** :

- **Mixte** : sa composition est limitée à des Communes et leurs groupements (les Communautés de Communes).
-
- **Fermé** : du fait que seules des (Communes ou) Communautés de Communes en soient membres.
Il serait ouvert dans le cas où d'autres collectivités territoriales y adhèreraient (comme le Département ou la Région) ou un établissement public (comme la Chambre de l'Agriculture, une Université...).
- **Sans fiscalité propre** : le Syndicat ne lève pas la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) directement mais demande un produit attendu à ses membres (les Communautés de Communes).

Les syndicats mixtes fermés (Article L 5711-1 du CGCT), sont soumis aux dispositions applicables aux syndicats de communes.

Évolutions du Syndicat

Pour l'année 2021, les élus souhaitent d'ores et déjà mettre en place une **politique Zéro Déchet**. C'est pourquoi le projet du **compostage** est réactualisé.

Compte tenu de l'évolution de la TGAP, le Syndicat doit trouver des solutions en vue d'une diminution des coûts sur le moyen terme :

- La réduction au maximum la pré collecte
- La diminution des tonnages d'encombrants qui sont actuellement enfouis (point noir de la TGAP)

- La diminution des tonnages d'ordures ménagères (l'incinération étant aussi impactée par la TGAP) : mise en place du compostage et d'ici 2022, extension des consignes de tri du plastique.

Évolutions futures du Syndicat :

- Des réflexions sont déjà en cours pour la déchèterie de Marines : possibilité d'étendre la surface en créant une déchèterie mixte. Des discussions vont être reprises avec la Mairie de Marines.
- Concernant la déchèterie de Magny en Vexin, les travaux se feraient par la suite en raison de la complexité de la situation : le terrain actuel ne permet pas d'agrandissement et il convient d'abord de trouver un nouvel emplacement et de repartir de zéro.

Échanges lors du Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur DEMULDER (Vallangoujard) : Concernant le futur marché des déchèteries, est-il prévu un allotissement afin que chaque déchèterie ait son propre exutoire (au plus proche en terme kilométrique) ?

Madame LUCOT (SMIRTOM) : Nous avons besoin de massifier les tonnages pour réduire les coûts et il n'est donc pas possible de prévoir des exutoires différents pour chaque déchèterie. Le kilométrage se fait avec une base sur Vigny, à mi-chemin des trois autres déchèteries.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Concernant la recyclerie, nous avons décidé de sursoir aux travaux car le coût de fonctionnement est trop élevé actuellement. Néanmoins nous réfléchissons déjà à une possible mutualisation avec la déchèterie de Marines.

Monsieur LEHLEYDER (La Roche Guyon) : Vous avez décidé de mutualiser les pré-collectes. Pourquoi avoir procédé ainsi alors que certaines communes n'en ont pas ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : C'est une décision du Syndicat suite à une réunion de présentation aux trois Présidents de Communautés de Communes. La pré-collecte était le choix le plus judicieux pour le SMIRTOM du Vexin et compte tenu du nombre de communes qui avaient besoin de cette pré-collecte au démarrage, il était préférable d'assurer une mutualisation. Les Présidents des Communautés de Communes ont validé ce choix au moment de la mise en place de cette solution. Cependant, cela ne veut pas dire que la situation ne va pas évoluer compte tenu du nombre de résolution de ces points noirs. L'objectif reste toujours de supprimer l'ensemble des pré-collectes.

Madame CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Concernant le Compostage, il n'est prévu que 60 T de réduction des ordures ménagères sur 2021 car la validation du projet par la Région a été retardée. Donc il ne sera probablement pas possible d'assurer de livraison de composteurs avant septembre 2021. C'est pourquoi, la baisse des OMR ne sera pas significative en 2021 mais plus conséquente en 2022 où la fourniture de ces composteurs sera plus importante.

Monsieur PARIS (SMIRTOM) : Il faut également insister auprès des usagers à déposer leurs ferrailles et leurs D3E en déchèterie plutôt que lors du passage des encombrants en porte à porte car ces déchets sont collectés par d'autres personnes plutôt que par le Syndicat et représentent ainsi une baisse de recettes et donc une augmentation du produit attendu par habitant. Il faut donc communiquer au maximum auprès des riverains.

Madame GEORGES (Brignancourt) : Ne pourrait-on pas faire inciter les supermarchés à s'impliquer dans le recyclage ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous avons un organisme appelé CITEO (anciennement ECO EMBALLAGE) qui incite à trier au maximum et du mieux possible. Ils ont comme action d'aller vers les professionnels et de les inciter à réduire les emballages et à les rendre recyclables. Ils veillent à diminuer le suremballage. Actuellement la problématique est liée au fait que les professionnels préfèrent payer des amendes liées à leurs emballages plutôt que de faire l'effort de trouver de nouvelles solutions moins polluantes. Il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Monsieur JAILLET (Guiry-en-Vexin) : Quel process voulez-vous mettre en place pour tenter d'inverser la courbe des refus de tri ?

Madame CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Nous souhaitons développer la communication. Il est souhaitable de continuer avec des solutions pédagogiques comme les interventions dans les écoles.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Les écoles sont un bras de levier important. Le SMIRTOM intervient dans les écoles depuis une dizaine d'années. Cela a eu un impact assez impressionnant mais avec le COVID, il n'y a pas eu d'animation scolaire en 2020. Nous souhaitons également faire des interventions dans les communes comme sur les marchés par exemple.

Madame GEORGES (Brignancourt) : Est-il possible d'envisager de faire des mini-vidéos pour rappeler aux habitants les bons usages ? Les prospectus sont souvent mis à la poubelle sans vraiment être lus.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : l'idée est très intéressante et nous allons voir comment nous pourrions le mettre en place.

Monsieur JAILLET (Guiry-en-Vexin) : Nous sommes plusieurs communes à être présentes sur les réseaux sociaux. Pouvez-vous faire de même avec le SMIRTOM ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous avons déjà ILLIWAP.

Madame LUCOT (SMIRTOM) : Nous avons la newsletter du site du SMIRTOM du Vexin à laquelle les habitants peuvent s'abonner. Ils reçoivent ainsi les actualités générales du Syndicat. Également ILLIWAP qui permet d'avoir les informations en temps réelles, notamment sur les déchèteries. Pour l'instant, nous n'avons pas voulu aller vers d'autres réseaux sociaux. D'autres collectivités en reviennent parce que c'est souvent plus le moyen d'avoir des commentaires non constructifs et des incivilités ce qui imposerait d'avoir un modérateur. Nous préférons prendre en interne par téléphone ou mail les réclamations des administrés. Il est important maintenant que les administrés s'abonnent à ILLIWAP.

Madame CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Compte tenu de notre communication, rien n'empêche que justement les communes qui sont sur les réseaux sociaux, mettent elles-mêmes nos informations sur leurs sites.

Monsieur FERREIRA (Seraincourt) : Le SMIRTOM du Vexin ne pourrait-il pas faire pression sur les industriels qui ne trient pas les emballages ou ne font pas d'efforts ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : L'organisme qui peut faire pression sur les industriels est CITEO. Nous, les Syndicats, leur font remonter l'information, et eux agissent auprès de ces industriels.

Madame VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) : Quel est le coût actuellement pour le Syndicat de l'affaire judiciaire contre la société SULO ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Actuellement le coût est celui de notre avocat. Sur 2020, il a été d'environ 5 000€.

Monsieur LAVOYE (Génicourt) : Concernant le compostage et notamment le vote additionnel des projets de la Région, il a été particulièrement compliqué de se connecter pour pouvoir voter. N'est-il pas possible la prochaine fois de prévoir un autre système ou de simplifier les choses ?

Madame CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Malheureusement sur ce projet, nous dépendons de la Région. Ce sont eux leur process qui est ainsi. Nous avons conscience que beaucoup ont renoncé à cause de la complexité du vote mais nous n'avons la possibilité de modifier ce système.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous espérons maintenant que les votes ont été assez nombreux pour avoir une rallonge à la subvention de la Région.

Monsieur LORINÉ (Marines) : Ne pourrait-on pas aller plus loin dans le compostage en joignant au projet les écoles et les collèges ?

Madame CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Sur la CCVVS, il est prévu que la Communauté de Communes achète un composteur par école. Nous allons également assurer des formations pour les habitants et les écoles, pour les initier aux bonnes pratiques du compostages.

Monsieur PARIS (SMIRTOM) : Si l'on peut y arriver, il serait bien d'envisager d'un petit clip vidéo sur le sujet du compostage.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous avons une formation spécifique pour les écoles et nous avons l'intention de la compléter avec le thème du compostage dès que cela sera possible. Les écoles sont bien entendu éligibles à l'achat de composteurs.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Pour mémoire en 2022, nous devons passer aux extensions des consignes de tri. Ce n'était pas possible en 2019 parce que notre centre de tri (de la CACP) n'était pas en mesure d'assurer ce tri. Mais la loi impose ces règles en 2022 donc nous devons nous mettre en conformité. Cela permettra de récupérer plus de plastiques recyclables, même si d'autres plastiques ne seront toujours pas recyclés.

Monsieur PARIS (SMIRTOM) : Nos trois déchèteries sont amenées à être modifiées sur le court et moyen terme. Celle de Vigny est déjà en transformation dans l'ancien Centre de Tri. Celle de Marines va

bénéficier d'un agrandissement dans le prolongement de la structure actuelle ce qui permettra d'accueillir plus d'usagers et de traiter davantage de déchets. Celle de Magny-en-Vexin sera aussi concernée par des travaux dans quelques années.

Madame POULAIN-DUVAL (Avernes) : Actuellement, nous subissons énormément de problèmes avec la déchèterie de Vigny. Les usagers se plaignent de la sécurisation notamment du fait que les voitures sont stationnées dans le virage sans visibilité. Nous savons que la future déchèterie est en construction mais dans l'attente nous souhaiterions être informés des heures d'affluence. Pourrait-on savoir quel jour et quels créneaux horaires ont la plus grande affluence ?

Madame LUCOT (SMIRTOM) : Nous pouvons donner des statistiques d'été. Mais concernant l'hiver ce n'est pas possible car les apports sont répartis sur toute la journée.

Madame POULAIN-DUVAL (Avernes) : Nous aimerions alors être alertés en temps réel ou très rapidement.

Madame LUCOT (SMIRTOM) : En temps réel, ce n'est pas possible. Chaque jour, en fonction des conditions météorologiques, l'affluence fluctue.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous avons conscience que la déchèterie de Vigny est particulièrement dangereuse du fait de son emplacement et c'est pourquoi nous concevons la nouvelle dans un lieu sécurisé. Les temps d'attente sont très longs, d'autant plus qu'il s'agit de la déchèterie la plus petite. Nous avons aussi constaté l'impact du COVID sur la fréquentation de nos déchèteries cette année. Nous n'avons jamais eu autant de demandes d'accès. Certaines augmentations concernent 50% à 60% de fréquentation. Visiblement le télétravail a toujours un impact, ce qui fait que nous avons une fréquentation constante sur toute la journée. Il faut savoir qu'en fonction des périodes de l'année, ce ne sont pas les mêmes apports qui subissent l'affluence. Nous allons essayer de voir si nous pouvons avoir des remontées de la fréquentation grâce au passage des badges.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous avons mis un système en place pour la fermeture des déchèteries. En fonction de l'heure, le gardien pose sur la dernière voiture un panneau expliquant que ce sera la dernière voiture à entrer sur la déchèterie. Mais certains usagers déclarent ne pas voir le panneau. Par contre, nous ne pouvons pas mettre de panneau sur l'espace public.

Madame LUCOT (SMIRTOM) : L'avantage à mettre un panneau sur la dernière voiture, le gardien identifie cette voiture. Un panneau sur la chaussée pose la problématique de l'utilisateur qui déclare être devant le panneau à telle heure et doit donc être accepté sur la déchèterie. Le gardien n'a aucune visibilité sur cela.

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Au 1^{er} avril, nous passons aux horaires d'été mais en raison de la situation sanitaire, nous envisageons de modifier les heures de la pause méridienne afin de ne pas pénaliser les usagers. Donc si le couvre-feu se maintient, les déchèteries rouvriront à 13h (au lieu de 14h) jusqu'à 18h. Nous communiquerons rapidement sur ce sujet en fonction de l'évolution de la situation.

Monsieur STEIN (Le Perchay) : Concernant la nouvelle déchèterie de Vigny, est ce que l'apport sera toujours limité à 1m³ par habitant par semaine ?

Monsieur MOHA (SMIRTOM) : Nous sommes actuellement en réflexion sur la question. Nous allons maintenir les demandes exceptionnelles de 3 m³. Nous pensons ouvrir la déchèterie en conservant le fonctionnement actuel et réévaluer la situation par la suite.

Le Président donne la parole au public. Aucune question n'est posée.

Brahim MOHA
Président du SMIRTOM du Vexin

